

SEMAINE DU LUNDI 23 NOVEMBRE AU DIMANCHE 29 NOVEMBRE 2015

Plus de femmes que d'hommes victimes de violence en 2014 au pays

La Presse, 11/23/2015, Cyberpresse (#réf : 7082)

Presse canadienne

Longueur : Moyen; Catégorie : Violence

Mots-clés : Homme VS femmes, Agressions sexuelles,

En 2014, les femmes ont connu au Canada un taux de victimisation avec violence supérieur à celui des hommes, contrairement à ce qui avait été remarqué dans le passé. C'est ce qu'indique Statistique Canada dans sa plus récente étude sur la victimisation autodéclarée des Canadiens pour 2014, parue récemment. Ainsi, les femmes ont rapporté 85 incidents de violence par tranche de 1000 femmes comparativement à 67 incidents pour les hommes. Statistique Canada attribue cette différence au fait que le nombre d'agressions sexuelles est demeuré stable, alors que les autres crimes violents ont été moins fréquents. Dans l'ensemble du pays, c'est au Québec et à Terre-Neuve-et-Labrador que l'on a enregistré les taux les plus faibles de victimisation avec violence au pays en 2014. L'étude confirme également que les femmes autochtones risquent davantage d'être victimes de violence – bien qu'il ne s'agisse pas d'une tendance nouvelle. En 2014, les femmes autochtones ont affiché un taux de 115 agressions sexuelles par tranche de 1000 femmes comparativement à un taux de 35 pour 1000 chez les femmes non autochtones. Pour consulter l'étude : <http://www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/151123/dq151123a-fra.htm>. Pour lire l'article : <http://www.lapresse.ca/actualites/201511/23/01-4923798-plus-de-femmes-que-dhommes-victimes-de-violence-en-2014-au-pays.php>.

Des organismes accusent Québec de privatiser en douce les soins de longue durée

La Presse, 11/23/2015, Cyberpresse (#réf : 7083)

Pierre St-Arnaud

Longueur : Moyen; Catégorie : Santé

Mots-clés : Résidences pour aînés, Soins de longue durée, Aînés

Un regroupement d'organismes accuse le gouvernement du Québec de procéder en douce à la privatisation d'une part importante des soins de longue durée aux aînés et d'en affaiblir les normes en permettant aux résidences privées pour aînés d'offrir des

REVUE DE PRESSE DE LA COFAQ SUR LA FAMILLE
Semaine du 23 au 29 novembre

soins plus poussés tout en échappant à l'encadrement requis. Ces groupes, sous le parapluie du Réseau FADOQ, ont lancé un cri d'alarme, la semaine dernière à Montréal, après analyse du projet de Règlement sur la certification des résidences privées pour aînés, déposé le 14 octobre dernier, dont au moins une provision ne respecterait pas la Loi sur les services de santé et les services sociaux. Le règlement en question permet à toutes les résidences privées pour aînés dont la clientèle n'est pas entièrement autonome d'avoir un local où des professionnels pourront offrir un service de santé ambulatoire. Le regroupement réclame donc l'octroi d'un permis de CHSLD privé conventionné pour toute résidence hébergeant des personnes non autonomes afin que, d'une part, les soins soient couverts par le régime public et, d'autre part, qu'ils soient soumis aux mêmes normes que ceux des Centres d'hébergement et de soins de longue durée. Le règlement proposé se traduirait, selon ses représentants, par l'obligation pour les résidents de payer de leur poche des soins de santé dont la qualité ne pourrait être garantie par les normes imposées aux CHSLD puisque l'encadrement des résidences privées pour aînés relève de la Régie du logement et non du ministère dans la Santé. Les organismes estiment de plus que plusieurs résidences privées œuvrent déjà au-delà des limites de la légalité puisque quelque 350 d'entre elles offrent des unités de soins, et 540 accueillent des aînés en risque d'errance qui requièrent une surveillance constante. En tout, la Société canadienne d'hypothèques et de logement recense 13 500 places privées en soins assidus au Québec. Lien : <http://www.lapresse.ca/actualites/sante/201511/23/01-4923892-des-organismes-accusent-quebec-de-privatiser-en-douce-les-soins-de-longue-duree.php>.

Agressions sexuelles – « On doit mettre fin à l'omerta », dit Me Ménard
Le Devoir, 11/24/2015, A4 (#réf : 7081)

Isabelle Paré

Longueur : Moyen; Catégorie : Déficience intellectuelle

Mots-clés : Agressions sexuelles, Parents, Intégration sociale

La proportion alarmante de cas d'agressions sexuelles chez les personnes atteintes de déficience intellectuelle inquiète gravement les associations de parents, qui affirment que la loi du silence continue de régner autour de ce fléau. « On sait que ça existe, mais on a peur d'en parler », a soutenu lundi Susie Navert, porte-parole de l'Association du Québec pour l'intégration sociale (AQIS). Dans son édition de lundi, Le Devoir révélait qu'une étude menée par un chercheur spécialisé en déficience intellectuelle montrait qu'au moins la moitié de ces personnes subissait une agression sexuelle au cours de leur vie et que 90 % en gardaient des séquelles psychologiques ou physiques. Selon la porte-parole de l'[AQIS](#), autant par honte que par crainte que leurs proches soient privés de services, la famille garde souvent le silence sur ces agressions. La majorité des cas d'agressions continuent de se régler à l'amiable, les institutions en cause souhaitant que leurs noms et que les détails de l'événement restent confidentiels. « Il y a une obligation de sécurité et de surveillance envers les patients qui vivent en institution », Me Ménard, avocat spécialisé dans la défense en droit de la santé. Selon Me Ménard, il est urgent

REVUE DE PRESSE DE LA COFAQ SUR LA FAMILLE

Semaine du 23 au 29 novembre

d'accroître la formation auprès des employés, ainsi qu'auprès des familles et des patients atteints de déficience intellectuelle. « Il faut que les employés soient formés à déceler les signes d'agressions et à appeler la police. Il faut aussi éviter de laisser les patients seuls dans des lieux fermés avec des étrangers », dit-il, déplorant la « culture de l'omerta » qui continue de sévir. Les parents, eux, misent beaucoup sur la Journée pour contrer la violence et l'abus sexuel chez les femmes ayant une déficience intellectuelle, le 28 novembre, pour tenir une première discussion franche sur ce sujet sensible. « Ce sera un premier pas pour trouver des pistes de solution pour réduire cette violence-là. Il faut apprendre notamment aux jeunes filles qu'il y a tout un apprentissage à faire autour de la sexualité », affirme la mère d'une jeune femme agressée. Lien : <http://www.ledevoir.com/societe/justice/456084/agressions-sexuelles-on-doit-mettre-fin-a-l-omerta-dit-me-menard>.

CPE et Garderies subventionnées – nombreuses mises à pied en vue

La Presse, 11/26/2015, Cyberpresse (#réf : 7084)

Tommy Chouinard

Longueur : Moyen; Catégorie : Services de garde

Mots-clés : CPE, Règles de financement, Performance

Des travaux sont en cours au ministère de la Famille afin de revoir en profondeur les paramètres de financement des 1500 CPE et des 700 garderies privées subventionnées du Québec. Une source qui a pris connaissance des documents gouvernementaux est catégorique : « on se dirige vers des mises à pied très importantes, du jamais vu dans notre réseau ». D'autres sources dans les services de garde, tant publics que privés, ont tenu des propos semblables. La grogne est généralisée. Au cours des derniers mois, Québec a analysé les dépenses des CPE et des garderies privées subventionnées à partir de leurs rapports financiers annuels. Il a classé les services de garde en fonction du montant global dépensé par enfant. Il a ensuite isolé le tiers des CPE et des garderies privées qui ont les dépenses les plus basses par enfant, donc les établissements qui lui coûtent le moins cher. Il a calculé une moyenne. Résultat : tous les services de garde seraient désormais financés en fonction de cette « moyenne du tiers performant », pour reprendre les termes utilisés par le Ministère. Dans le réseau des services de garde, on conteste les méthodes de calcul du gouvernement. Par exemple, indique-t-on, il est normal qu'une garderie se trouvant dans un milieu de travail où la journée se termine à une heure fixe ait des dépenses globalement moins élevées en salaires. Comme les parents vont chercher leur enfant à peu près à la même heure, les horaires des éducatrices sont plus simples à gérer. Le gouvernement Couillard n'aurait toutefois pas l'intention de modifier les ratios en vigueur : une éducatrice pour cinq poupons (moins de 18 mois), une pour huit enfants âgés de 18 à 47 mois, et une pour dix chez les 4 ans. « Est-ce qu'on va être capable de respecter les ratios de la loi avec les coupes qui s'en viennent? », se demande-t-on dans le réseau. Toujours selon nos sources, le gouvernement aurait l'intention d'introduire des « facteurs d'ajustement » : on modulerait les subventions en fonction du taux de

REVUE DE PRESSE DE LA COFAQ SUR LA FAMILLE
Semaine du 23 au 29 novembre

présence des enfants dans les CPE et les garderies privées – il s’agit de l’utilisation réelle des places en quelque sorte. Plus le taux serait élevé, plus un établissement pourrait toucher la subvention maximale. Un chantier de travail du gouvernement signalait en 2013 que, dans les CPE, « le taux de présence est passé de 83,6 % en 2001-2002 à 78,3 % [en 2011-2012], une diminution qu’il faudra chercher à mieux comprendre ». Les compressions de 120 millions pour 2016-2017 s’ajoutent aux coupes de 74 millions de cette année et à celles de 100 millions imposées en 2014-2015. Lien : <http://www.lapresse.ca/actualites/education/201511/25/01-4924883-cpe-et-garderies-privees-subventionnees-mises-a-pied-massives-en-vue.php>.

Charbonneau accuse les groupes de garderies de semer la panique

Le Nouvelliste, 11/27/2015, Cyberpresse (#réf : 7085)

Alexandre Robillard Presse canadienne

Longueur : Moyen; Catégorie : Services de garde

Mots-clés : Financement, Performance, CPE

La ministre de la Famille, Francine Charbonneau, a accusé les groupes de garderies de semer la panique en affirmant que des compressions entraîneraient des mises à pied dans leurs établissements. Mme Charbonneau a affirmé vendredi que la révision du mode de financement des services de garde ne menaçait pas les postes d’éducatrices. Mme Charbonneau a pointé vers des surplus accumulés par les établissements, qu’elle estime actuellement à 360 millions \$. En point de presse, Mme Charbonneau a affirmé que les regroupements ont exagéré. « Vous avez eu droit à un scénario extraordinaire d’associations qui veulent faire une panique générale, mais il n’y a pas d’éducatrice ou d’éducateur qui sont menacés, les ratios ne sont pas menacés », a-t-elle dit. « Aucun éducateur ou éducatrice ne sera mis à pied avec les ratios qu’on a maintenant, a-t-elle dit. Donc, la campagne de peur que fait mon collègue (un député de l’opposition,) en ce moment, vise à déstabiliser les familles et les éducateurs, éducatrices et devrait cesser maintenant. » Lien : <http://www.lapresse.ca/le-nouveliste/actualites/201511/27/01-4925669-francine-charbonneau-accuse-les-garderies-de-semer-la-panique.php>.

NOTE: *Tous les articles de la revue de presse sont conservés dans leur intégralité pour consultation. Le résumé de chacun des articles tente d’exprimer le contenu et la teneur des propos. La COFAQ n’endosse pas nécessairement les articles; la sélection de ceux-ci est basée sur les sujets d’intérêts pour la famille sans tenir compte de leurs valeurs.*